

Bruxelles, le 6 janvier 2025
(OR. en)

16459/24
PV CONS 62
EDUC 449
JEUN 285
CULT 128
AUDIO 114
SPORT 85

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Éducation, jeunesse, culture et sport)
25 et 26 novembre 2024

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 15721/24. À la demande de la France, le Conseil est convenu d'ajouter un autre point "divers" sur la réouverture de la cathédrale Notre-Dame.

2. Approbation des points "A"

a) **Liste des activités non législatives** 15858/24

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susvisé, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

b) **Liste des délibérations législatives** (délibération publique 15860/24 conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Affaires économiques et financières

1. **Projet commun relatif au budget général de l'Union européenne pour 2025** SC 15788/24 + COR 1
Approbation + ADD 1 à 4
À la suite de la session du Conseil Ecofin (Budget) du + ADD 5 REV 1
16 novembre 2024 + ADD 6
FIN

Le Conseil a approuvé le projet commun relatif au budget pour 2025 tel qu'il figure à l'annexe et aux addendums du document susmentionné, la Suède votant contre et l'Autriche, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas s'abstenant (Base juridique: article 314, paragraphe 5, du TFUE). Une déclaration relative à ce point figure en annexe.

Activités non législatives

JEUNESSE

3. Conclusions intitulées "Fournir des perspectives locales aux jeunes vivant dans les zones rurales et éloignées"
Approbation 14905/24
+ **REV 1 (de, fi, hr, hu, it, lv, nl)**
+ ADD 1-2
4. Résolution sur les résultats du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse
Approbation 14876/24
+ **REV 1 (de, fi, lv, nl)**
5. Résolution sur le plan de travail 2025-2027 pour la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse
Approbation 14903/24
+ **REV 1 (de, fi, it, nl)**
6. **Les tendances démographiques qui façonnent les perspectives de la jeunesse rurale**  15031/24
Débat d'orientation

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le sujet susvisé, sur la base d'une note de réflexion élaborée par la présidence. Les délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les défis démographiques auxquels l'Union européenne est confrontée. Mettant l'accent sur les besoins de la jeunesse rurale, elles sont convenues de poursuivre les travaux sur les mesures intersectorielles visant, entre autres, à renforcer les possibilités d'éducation et de formation, à rendre le logement abordable, à améliorer les transports publics et les connexions internet et à donner accès aux soins de santé mentale.

ÉDUCATION

7. Conclusions sur les partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation et de la formation
Approbation 15019/24
+ **REV 1 (fr, hr, hu, it, lv, ro, sv)**
8. Recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur
(Base juridique proposée par la Commission: article 292, en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points b) et i), et l'article 165, paragraphe 4, et l'article 166, paragraphe 4, du TFUE)
Adoption  14906/24
+ **REV 1 (de, es, fr, hr, hu, ro, sk, sv)**
+ ADD 1-2

9. **Stimuler des compétences d'avenir et renforcer la compétitivité grâce à l'enseignement supérieur**

 15234/24
+ REV 1 (sv)

Débat d'orientation

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base de la note d'information élaborée par la présidence. Des échanges de vues ont eu lieu sur la manière de stimuler des compétences d'avenir et de renforcer la compétitivité grâce au diplôme européen prévu et la manière de soutenir les établissements européens d'enseignement supérieur pour qu'ils deviennent des moteurs de la compétitivité de l'UE au niveau mondial.

Divers

10. Jeunesse

a) **Résultats de la discussion menée lors du petit-déjeuner de travail informel du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse¹**



Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

b) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la Pologne

Éducation

c) **Sommet ministériel du MED9 sur l'éducation au développement durable et la transition écologique dans la région méditerranéenne (Limassol, 27 juin 2024)**

 15329/24

Informations communiquées par Chypre

Le Conseil a pris note des informations communiquées par Chypre.

d) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la Pologne

¹ En présence d'un délégué hongrois de la jeunesse et d'un représentant du Forum européen de la jeunesse.

SESSION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

Activités non législatives

SPORT

11. Conclusions sur la promotion de l'héritage durable des grands événements sportifs
Approbation 14443/24
+ **REV 1 (es, fi, fr, hr, hu, lv, pl, sk, sl, sv)**
+ **REV 1 COR 1 (pl)**
+ **ADD 1 REV 2**
12. **Le rôle des principales caractéristiques d'un modèle européen du sport²**  14826/24
Débat d'orientation
- Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base de la note d'information élaborée par la présidence. La discussion s'est axée sur les aspects du modèle sportif européen qui préservent au mieux les valeurs européennes dans le sport (par exemple l'inclusion, l'égalité, la bonne gouvernance), mais également sur la nécessité d'améliorer la solidarité financière entre le sport professionnel et le sport de masse. Le débat a montré que les États membres continuaient à soutenir le modèle.

CULTURE, AUDIOVISUEL ET MÉDIAS

13. Conclusions sur l'amélioration et la promotion de l'accès à la culture
Approbation 14757/24
+ **REV 1 (de, el, hu, lv, nl)**

² En présence du président de l'UEFA.

14. Le rôle des bibliothèques dans le développement de l'éducation aux médias

 14733/24
+ REV 1 (hu)

Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le sujet susmentionné, sur la base d'une note d'information élaborée par la présidence et dans un contexte complexe en raison de la mise en œuvre en cours de plusieurs actes législatifs liés aux médias (règlement sur la liberté des médias, DSA, DMA, directive SMA, règlement sur l'IA) et en raison de défis émergents dans l'UE et dans le paysage médiatique mondial, tels que la désinformation, les menaces hybrides, les fausses informations et l'émergence de l'IA. Les ministres ont souligné, entre autres, que les bibliothèques sont des pôles sociaux et culturels qui soutiennent l'éducation aux médias et l'apprentissage tout au long de la vie; constituent une source d'information fiable et d'échange entre les communautés; et contribuent à l'inclusion sociale et au renforcement de nos démocraties.

Divers

15. Sport

a) La dimension européenne des Jeux de Paris 2024 et leur héritage durable en Europe

 15286/24

Informations communiquées par la France

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la France.

b) La dimension européenne du Championnat d'Europe de football 2024 en Allemagne

 15287/24

Informations communiquées par l'Allemagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne.

c) Programme de travail de la prochaine présidence

Informations communiquées par la Pologne

Culture, audiovisuel et médias

- d) **Soutenir la coopération et la création de contenus dans les secteurs de la culture et de la création au niveau de l'UE**  15444/24

Informations communiquées par l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie.

- e) **Conférence sur les droits culturels en période de crise et Déclaration du MED9 sur les droits culturels (Nicosie, 16 septembre 2024)**  15291/24

Informations communiquées par Chypre

Le Conseil a pris note des informations communiquées par Chypre.

- f) **Capitale européenne de la culture 2029: Lublin**  15293/24

Informations communiquées par la Pologne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Pologne.

- g) **Politiques menées par les États membres en faveur de la diversité culturelle dans le marché unique numérique**  15295/24

Informations communiquées par l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie, soutenues par l'Allemagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie, soutenues par l'Allemagne.

- h) **Capitales européennes de la culture 2025: Chemnitz et Nova Gorica**  15297/24

Informations communiquées par l'Allemagne et la Slovénie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne et la Slovénie.

- i) **Renforcement et soutien structurel des offres et plateformes médiatiques européennes indépendantes**  15298/24

Informations communiquées par l'Allemagne et la France

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne et la France.

- j) **Résultats du "G7 Culture de Naples – La culture, un bien commun de l'humanité, une responsabilité commune"** 15640/24
(Naples, 19 au 21 septembre 2024)
Informations communiquées par l'Italie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Italie.

- k) Réouverture de la cathédrale Notre-Dame **16066/24**
Informations communiquées par la France
- l) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la Pologne

-
- 2 Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- C Sur la base d'une proposition de la Commission
- S Procédure législative spéciale

Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 15860/24

**Concernant le
point 1 de la liste
des points "A":**

**Projet commun relatif au budget général de l'Union européenne pour
2025**

Approbation

À la suite de la session du Conseil Ecofin (Budget) du 16 novembre 2024

**DÉCLARATION DE L'AUTRICHE, DU DANEMARK, DE LA FINLANDE,
DES PAYS-BAS ET DE LA SUÈDE**

"Les négociations budgétaires annuelles de cette année ont marqué la première application du mécanisme en cascade sur lequel le Conseil européen avait marqué son accord en février 2024 dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP. Pour 2025, un montant supplémentaire de 2,3 milliards d'euros était nécessaire pour couvrir les dépassements du coût des paiements d'intérêts au titre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance.

Nous estimons que le budget de l'UE devrait reposer sur les principes de saine gestion budgétaire, par le maintien de marges suffisantes et la préservation d'instruments spéciaux en cas de circonstances imprévues. Le Conseil européen de février 2024 a conclu qu'environ 50 % des dépassements de coûts devraient être couverts par l'étape 2 du mécanisme, et par le recours aux redéploiements et à des instruments spéciaux non thématiques. Les dépassements de coûts pour 2025 sont uniquement couverts par le recours à des instruments spéciaux, sans redéploiements.

Selon les estimations de la Commission, les dépassements de coûts seront nettement plus élevés en 2026 et 2027. Le budget 2025 aurait dû en tenir compte en couvrant un montant plus élevé à l'étape 2. Nous estimons donc que l'accord actuel sur le budget 2025 de l'UE n'est pas conforme au principe d'une budgétisation prudente.

Enfin, l'accord sur le budget 2025 prévoit des augmentations significatives des dépenses administratives ainsi que des augmentations des effectifs, ce qui est difficilement conciliable avec les réalités budgétaires et les mesures prises dans de nombreux États membres."
